UNE TUMULTUEUSE MISSION À CHAMBÉRY EN 1832 OU LA SAVOIE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Christian SORREL

De 1831 à 1834, le duché de Savoie ne reste pas à l'écart du cycle révolutionnaire européen inauguré par les journées françaises de juillet 1830 et alimenté par les initiatives de la Jeune Italie face au royaume de Piémont-Sardaigne. Les entreprises extérieures contre la frontière occidentale misent sur le sursaut intérieur que semble promettre une atmosphère de contestation entretenue par de nombreux incidents. Les troubles provoqués en janvier 1832 par la prédication du jésuite français Claude Guyon lors de la première mission organisée à Chambéry depuis le début du XIXe siècle s'inscrivent dans cette perspective. Si leur gravité a été exagérée par les contemporains, ils n'en constituent pas moins un révélateur du positionnement des forces sociales par rapport au pouvoir local et à l'échelon central dans une conjoncture de crise aggravée par les provocations des uns, les maladresses des autres et la dramatisation voulue par le pouvoir turinois.

Pour le duché de Savoie, comme pour une grande partie de l'Europe, les Trois Glorieuses sont le signal du réveil de la contestation ou, plus exactement, de l'expression publique d'une contestation demeurée souterraine après la révolution manquée de 1821, mais entretenue par les souvenirs d'un quart de siècle de vie commune avec la France et les échos, affaiblis par la censure et la surveillance des frontières, du mouvement libéral français ou piémontais. L'effervescence atteint en priorité la bourgeoisie, le monde des employés et la jeunesse étudiante qui vibre pour la Liberté, à l'exemple de Jean-Pierre Veyrat, fils d'un officier d'empire et élève désabusé des jésuites[1] : «Rêves de liberté qu'embrassait mon délire. Espoir de ma patrie, évanouissez-vous ! La France est immobile et la Pologne expire ! Aux pieds de ses tyrans l'Europe est à genoux ! […] L'aigle qui vous paraît sous les barreaux esclave. Plus glorieux un jour reprendra son essor ! Vous vous endormez sur la lave. Tyrans, le volcan fume encore !»[2]. Au moment où la révolution de Juillet déclenche une vague anticléricale en France, où le pape Grégoire XVI reçoit l'appui militaire de l'Autriche, garante de l'ordre conservateur continental, et où Charles-Félix achève son règne, mélange de paternalisme policier et de cléricalisme de teinte gallicane, il n'est pas surprenant que l'Église catholique, en plein renouveau et tentée par le triomphalisme après l'épreuve de la fin du XVIIIe siècle, constitue une cible privilégiée, sur fond d'indifférence religieuse d'une large fraction des notables, héritiers du voltairianisme. La principale victime de ce climat est la Compagnie de Jésus, à la fois mythe et figure concrète pour les élèves du Collège royal de Chambéry, dont elle a la charge depuis 1823, et les étudiants des cours supérieurs de droit et de médecine, très actifs lors des incidents de l'année 1831.

En juin, une altercation dans la cathédrale mobilise la jeunesse libérale, qui obtient l'éloignement du suisse, accusé d'avoir «percé de sa hallebarde» un homme ivre qui perturbait un office : «Une foule de jeunes gens s'empare de ce pauvre homme, le porte à l'hôpital ; un élève de chirurgie élargit la blessure afin de la mieux panser, on court la ville en criant qu'il faut mettre à bas le suisse […]. On intéresse à cet événement les autorités, qui ne répondent plus de la tranquillité de la ville si le suisse reparaît à l'église»[3]. Au même moment, des élèves des jésuites refusent de suivre le cortège qui accompagne la dépouille de Charles-Félix à l'abbaye d'Hautecombe : le nouveau roi, Charles-Albert, juge insuffisantes les sanctions prises par le supérieur (six

---

[1] Sur le contexte chambérien, C. Sorrel, dir., *Histoire de Chambéry*, Toulouse, 1992, p. 139-172.

[2] poème de juillet 1831, cité par A. Berthier, Autour des grands romantiques. Le poète savoyard Jean-Pierre Veyrat 1810-1844, Paris, 1920, p. 38.

[3] Bibl. royale de Turin, Ms miscellanea 148/11 (désormais BRT) : «Coup d'œil rapide sur les événemens qui ont eu lieu à Chambéry les 6, 7 et 8 janvier 1832» (anonyme).

élèves exclus) et exige un changement de direction, accordé par le général début août[4]. Mais cette décision contribue à entretenir la fermentation et la retraite de décembre est l'occasion de nouvelles manifestations : «Tous les soirs, au dernier exercice, qui se faisait de nuit, les élèves sortaient en tumulte, poussant des cris injurieux qui se prolongeaient jusque dans le centre de la ville»[5]. Le roi, qui reproche aux religieux de «s'appesantir terriblement», leur conseille d'être «plus modérés» et d'abréger les prédications.[6]

De telles concessions sont scandaleuses pour les partisans de la contre-révolution, qui y lisent une faiblesse complice des autorités et un encouragement pour de prochains tumultes, alors que la conjoncture extérieure est menaçante. Depuis la fin de l'année 1830, le duché est en effet soumis à une poussée révolutionnaire sur sa frontière occidentale et l'inquiétude suscitée par les tentatives des exilés italiens à la fin de février 1831 est renouvelée par l'insurrection lyonnaise de novembre[7]. Charles-Albert, qui s'est rendu dans la province en mars comme prince héritier pour rassurer la population et s'assurer de sa fidélité, hésite pour définir une ligne politique face au berceau de la dynastie. Lié depuis juillet par une convention militaire avec l'Autriche et obsédé par la perspective d'un embrasement européen dont la France serait le foyer et le Piémont la victime, il se refuse à croire que la «sécurité puisse être troublée en Savoie» et rejette le 3 décembre la demande de renforts adressée par le gouverneur du duché, le marquis Jean-Baptiste d'Oncieu de La Bâtie, récemment nommé : «De simples mouvements d'ouvriers lyonnais ne méritent point un tel honneur». Mais dix jours plus tard, il envisage l'envoi de la Brigade de la Reine pour prévenir le reflux des ouvriers savoyards et piémontais dont la rumeur annonce l'expulsion de Lyon. Quelques jours encore et il apparaît à nouveau confiant, en dépit de l'état d'esprit de «la seconde classe», «généralement mauvaise»[8].

C'est dans ce climat tendu que l'archevêque de Chambéry, Mgr Antoine Martinet, décide de faire prêcher une mission dans la capitale du duché, qui n'a pas encore bénéficié de cette démarche pastorale, mise en œuvre dans le monde rural depuis la fin de la décennie 1810 pour réduire les fractures provoquées par la crise révolutionnaire[9]. Fort de l'approbation de Charles-Albert, qui «verrait avec plaisir l'accomplissement de ce projet»[10], le prélat accepte le concours d'un jésuite français, le P. Claude Guyon, célèbre pour son éloquence imaginative, mais connu aussi pour ses impétuosités[11]. Très vite, les autorités chambériennes s'inquiètent, d'autant que leurs collègues des villes françaises proches, comme Grenoble, expriment des craintes. Le marquis d'Oncieu met le roi en garde, mais Charles-Albert ne cède pas : «Ne me

---

4 A. Monti, La Compagnia di Gesù nel territorio della provincia torinese, t. 4, Chieri, 1917, p. 118-120, P. Delattre, dir., Les établissements des jésuites en France depuis quatre siècles, t. 1, sl, 1949, col. 1264.

5 BRT (n. 3).

6 Arch. de l'archevêché de Chambéry (désormais AAC), déposées aux Arch. dép. Savoie (désormais ADS), 43 F 225 : lettre du comte de L'Escarène, premier secrétaire d'État pour les affaires de l'Intérieur, à Mgr Martinet, 2 janvier1832 ; F. Salata, *Carlo Alberto inedito. Il diario autografo del Re. Lettere intime ed altri scritti inediti*, Rome, 1931, p. 104.

7 R. Avezou, «La Savoie sous Charles-Félix et Charles-Albert (1821-1847)», dans *Mémoires et documents de l'Académie du Faucigny*, t. 5, 1943, p. 107 ; F. Rude, «La première expédition de Savoie (février 1831)», dans *Revue historique*, t. 188-189, 1940, p. 413-443.

8 F. Salata, *op. cit.* (n. 6), p. 55, 80 et 103-104.

9 Sur la conjoncture religieuse, cf. C. Sorrel, dir., *La Savoie*, Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, t. 8, Paris, 1996, p. 12-17

10 AAC (n. 6) : lettre du marquis Ernest de La Serraz à Mgr Martinet, 19 octobre 1831.

11 P. Delattre, *op. cit.* (n. 4), col. 1265 ; E. Sevrin, *Les missions religieuses en France sous la Restauration 1815-1830*, t. 1, Paris, 1948, p. 67-72, 183-184.

souciant nullement de faire la cour aux libéraux, qu'on ne gagne d'ailleurs jamais en cédant à leurs désirs et qu'on ne fait qu'enhardir par des concessions […], j'ai envoyé l'ordre que la mission ait lieu». Il demande toutefois de supprimer les cérémonies extérieures et la plantation de la croix (26 décembre 1831). Aussitôt, Mgr Martinet, encouragé par le P. Guyon, qui n'a pas hésité à faire le voyage de Turin pour plaider la cause de la mission, revient à la charge afin d'obtenir l'autorisation de réunir les paroisses en procession le jour de l'ouverture (31 décembre). Le roi finit par céder, sous réserve de «l'adhésion» du gouverneur, qui demeure hostile (4 janvier 1832). En fait, l'archevêque a anticipé l'autorisation en rendant public le projet de procession le 1er janvier et lorsqu'il sollicite l'avis du gouverneur au matin du 6 janvier, il est trop tard[12].

Au rythme des rumeurs, la population chambérienne a déjà pris position pour ou contre la mission. Alors que le clergé n'a «pas le moindre doute sur (son) succès» et se réjouit de «l'empressement des fidèles» lors des exercices préparatoires, les réticences des pouvoirs publics confortent les opposants, comme le note le P. Guyon, attentif aux mécanismes d'imitation intersociale : «Ceux qui devoient par devoir entrer dans les vues du roi et favoriser la mission par leur influence dans l'intérêt des bonnes mœurs et de la cause royale tenoient contre elle les discours les plus inconvenans ; leurs commis, leurs employés alloient de toute part révéler l'opinion et répéter les propos de leurs maîtres […]. Les cabarets, les boutiques, les cafés retentissoient de leurs déclamations. On se rendoit populaire en caressant les ouvriers, les petits marchands, les modistes, semblant prendre à cœur leurs intérêts, leur persuadant que la mission leur causeroit de grands préjudices»[13]. La suppression du carnaval, occasion de réjouissances et de profits, provoque en effet le mécontentement de bien des Chambériens, qui acceptent plus mal encore les représentations sociales induites par le dispositif mis en place dans la cathédrale : «On avait séparé par des barres en bois les sexes, les conditions, chose qui a fait murmurer depuis l'ouvrière jusqu'à la bourgeoise, parce que les nobles avaient pris la première place»[14]. Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à ce que des placards annoncent une «représentation du Tartuffe dévoilé» donnée par «l'infâme Guyon chassé de France», tandis que des jeunes gens se livrent à des «préparatifs» et que l'opinion des villes et des bourgs, jusqu'à Thonon et Genève, s'attend à quelque agitation[15].

Au matin du 6 janvier 1832, tout commence pourtant sous d'heureux auspices et le P. Guyon peut mettre en scène une société hiérarchique ordonnée par l'Église, sans parvenir cependant à masquer l'absence d'unanimité : «Le peuple de toutes les paroisses, les fidèles de tous les rangs, de pieux sénateurs, ce qu'il y a de plus distingué par la naissance, presque toutes les dames accourent au son de la cloche pour se mettre en cortège de procession […]. Près de six mille personnes défilent dans l'ordre le plus parfait et se laissent diriger avec une docilité admirable ; le silence du recueillement n'est interrompu que par les hymnes de pénitence que chantoit le clergé et les pieux cantiques que faisoient entendre quatre-vingts demoiselles, l'élite de la ville, avec une modeste assurance et cet accent touchant de la ferveur dont l'effet étoit visible sur la foule des spectateurs qui partout regardoient défiler la procession avec une attention

---

12 AAC (n. 6) : lettres du comte de L'Escarène à Mgr Martinet, 26 décembre 1831, 2 et 4 janvier 1832, lettre du marquis d'Oncieu à Mgr Martinet, 4 janvier 1832, lettre de Mgr Martinet au comte Pillet, 6 janvier 1832 ; *Journal de Savoie*, 7 janvier 1832 ; F. Salata, *op. cit.* (n. 6), p. 103-104, 126 et 129-130.

13 AAC (n. 6) : rapport du P. Guyon, 20 janvier 1832.

14 Journal de Marc Bellemin, bourgeois de Montmélian (Archives privées communiquées par M. Maurice Messiez).

15 *Ibid.* et BRT (n. 3).

respectueuse». Mais à son arrivée sur la place Saint-Léger, le cortège essuie quelques sifflets et huées, lancés des terrasses des cafés par «une vingtaine de jeunes débauchés se dépouillant de tout sentiment d'honneur et de délicatesse»[16]. Si le scandale est limité, la passivité des autorités irrite le prédicateur, qui censure en chaire, après les vêpres, les comportements des jeunes gens. Il les menace d'arrestation en vertu de l'autorité que le roi lui aurait conférée, dénonce les avocats et les médecins, avant de fulminer contre la France de Louis-Philippe et d'attaquer la démocratie en démontrant, à en croire le récit de vingt ans postérieur du républicain Claude Genoux, «qu'un homme (vaut) mieux que plusieurs»[17]. Très vite, des «boules de poudre fulminante» éclatent dans la nef et dans la confusion qui s'ensuit, un officier de la brigade de Pignerol, le chevalier Ribotti, arrête le fils du procureur Pollingue, bientôt transféré au corps de garde de la place Saint-Léger.

Un rassemblement, animé par le procureur Amphoux, beau-frère de Pollingue, et son collègue Héritier, se forme aussitôt pour exiger la libération du suspect. Le syndic de Chambéry, le marquis de Ville de Travernay, et le commandant de la place, le comte Pillet, s'efforcent de calmer la foule. Ils y parviennent en libérant Pollingue contre qui aucune charge ne peut être retenue : les manifestants saluent la décision en acclamant le roi et le gouverneur et en conspuant la mission et les jésuites, puis se dispersent. Le tumulte renaît dans la soirée, attisé, aux dires des témoins, par la distribution «à grands flots» de vin et de bière à des ouvriers par le substitut greffier Dumas, fils d'un notaire des Échelles. Un groupe, décrit par le P. Guyon comme une «horde à moitié ivre qui […] vomit une multitude d'*À bas*», tente de démolir la baraque construite devant la cathédrale pour vendre des objets de piété : la troupe s'interpose. Peu après, deux cent cinquante à trois cents jeunes gens font mouvement en direction du château pour demander au gouverneur la «cessation de la mission en se fondant sur ce que le P. Guyon les avait apostrophés en chaire et qu'il n'était pas juste qu'ils restassent en butte à ses attaques». Le comte Delaunay, colonel de cavalerie, accompagné par le marquis de ville de Travernay, les détourne de leur projet en leur montrant «combien le tumulte auquel ils se livraient et la démarche qu'ils voulaient faire auprès de Son Excellence pourraient les compromettre» et en leur donnant l'assurance qu'il transmettrait leurs doléances : une nouvelle fois, les manifestants acclament le gouverneur et le syndic avant de se séparer[18]

Après une nuit troublée par des cris et le va-et-vient des soldats, le gouverneur fait afficher une proclamation apaisante : il met les événements sur le compte de «l'inexpérience» et de «l'imprudence» des jeunes gens, qui «n'ont pas connu toute l'étendue de leur faute et la profondeur du précipice», et invite la population à les «retenir» pour lui «épargner par là le regret» de devoir «sévir avec rigueur»[19]. La mission continue, mais les barrières placées dans la cathédrale sont enlevées et surtout le prédicateur n'est plus le P. Guyon, qui accuse le marquis d'Oncieu d'avoir exigé son renvoi par Mgr Martinet : «Voilà donc M. le gouverneur, homme de probité et d'honneur, qui juge, qui condamne, qui fait exécuter un chef de missionnaires revêtu de la confiance et de tous les pouvoirs de l'archevêque […], et cela sans l'avoir vu, sans l'avoir entendu»[20].

---

16 AAC (n. 6) : rapport du P. Guyon, 20 janvier 1832. Chambéry compte 15 000 habitants environ.

17 C. Genoux, *Histoire de Savoie depuis la domination romaine jusqu'à nos jours*, Annecy, 1852, p. 432 ; F. Salata, *op. cit.* (n. 6), p. 130 ; A. Monti, *op. cit.* (n. 4), p. 125-126.

18 AAC (n. 6).

19 AAC (n. 6).

20 *Ibid.* : rapport du P. Guyon, 20 janvier 1832.

Si la tension diminue, le calme ne revient pas pour autant. «Les huées et les cris des malveillans» se font encore entendre le samedi 7 et le dimanche 8, en dépit d'une prise de parole du gouverneur devant la cathédrale pour annoncer d'éventuelles sanctions. Dans la soirée du 8, un prêtre est «insulté de la manière la plus injurieuse» et, dans la nuit, il y a «du vacarme et des attroupemens», malgré de nombreuses patrouilles et quelques arrestations dans la ville et à La Motte-Servolex, où un «Allemand» prend à parti le roi et le gouvernement dans un cabaret[21]. Mais ce «déploiement de forces […] après la retraite des assaillans»[22] suscite plus d'ironie que de crainte chez les Chambériens, qui auraient toutefois été indignés par la conduite d'un officier, chevauchant ivre, «le sabre dégainé, proférant des menaces et des expressions d'un vrai crocheteur»[23]. Dans l'après-midi du 9, Mgr Martinet, qui redoute «une effusion de sang» et constate la désertion des exercices, annonce la suspension de la mission : «L'appareil militaire que l'autorité s'est vu obligée de déployer pour maintenir l'ordre peut sans doute empêcher de graves excès, mais ne saurait convenir à notre ministère de paix, et je dis avec saint Thomas de Cantorbéry que l'Église de Dieu ne doit pas être défendue comme un camp […]. Je ne désire que le bien des âmes, mais je ne le veux que par les moyens de persuasion et de douceur conformes à l'esprit de l'Évangile»[24]. En prenant cette décision, le prélat ne se doute pas qu'il contribue à irriter le souverain, qui réagit vivement aux événements et souhaite la poursuite de la mission.

Charles-Albert condamne en effet la conduite des autorités civiles et religieuses chambériennes. Il charge Mgr Fransoni, administrateur du diocèse de Turin, de demander au général des jésuites l'éloignement de ses États des sujets français, «si exaltés, si imprudents qu'on peut toujours craindre qu'ils n'occasionnent quelques désagréments». Dans le même temps, il adresse de vifs reproches à Mgr Martinet pour avoir ignoré ses conseils et s'être mis en situation d'annuler la mission sans le consulter pour «la très grande satisfaction des libéraux qui crient victoire, disant qu'ils l'ont remportée sur le gouvernement». Mais il se retourne avant tout contre le marquis d'Oncieu, qui «a agi mollement dans cette circonstance» : «Il fit sortir la troupe trop tard, il aurait dû prévenir ce scandale, et il aurait dû faire immédiatement des arrestations». Dès le 11 janvier, le roi lui annonce l'envoi d'un lieutenant général, «espérant que ce camouflet le portera à donner ses démissions», et son mécontentement ne cesse de grandir devant la volonté du gouverneur de minimiser la gravité des faits et de freiner en conséquence la répression[25].

Or, Charles-Albert, saisi par une panique rétrospective, interprète «l'émeute scandaleuse» de Chambéry comme «une épreuve d'un mouvement en grand que la propagande révolutionnaire désire y faire éclater dans le genre de celui des journées de Juillet de Paris» et accepte la thèse selon laquelle l'hostilité déclarée des autorités pour la mission aurait facilité l'action des «coquins»[26]. Le début de charivari qui se produit à Annecy lors du passage du P. Guyon[27], les incidents anticléricaux dans quelques communes proches de Genève et les révélations d'agents français récemment arrêtés

---

21 *Ibid.* : lettre de Mgr Martinet au comte de L'Escarène, 9 janvier 1832 ; ADS, 29 F D 6 (n. 18).

22 AAC (n. 6) : rapport du P. Guyon, 20 janvier 1832.

23 Journal de Marc Bellemin (n. 14).

24 AAC (n. 6) : lettre de Mgr Martinet aux curés de Chambéry, 9 janvier 1832.

25 F. Salata, *op. cit.* (n. 6), p. 136 ; AAC (n. 6) : lettres du comte de L'Escarène à Mgr Martinet, 9 et 11 janvier 1832.

26 F. Salata, *op. cit.* (n. 6), p. 136 et 145.

27 Il se réfugie dans le château du comte de Laprunarède, qui demande au général des jésuites le droit de l'accueillir le 18 janvier 1832 et lui fait part le 17 avril suivant de l'autorisation donnée par le roi pour ce séjour, A. Monti, *op. cit.* (n. 4), p. 126.

achèvent de le convaincre de l'urgence de «prendre des mesures fortes, énergiques» en établissant de nouvelles autorités : tandis que le marquis d'Oncieu s'efface, le comte Casassa est envoyé en Savoie comme lieutenant général avec ordre de proclamer la loi martiale en cas de nouveaux désordres et, dans l'immédiat, d'accentuer la répression, tâche qui se révèle malaisée[28].

L'information judiciaire, confiée le 7 janvier au sénateur Bernard de La Charrière, se heurte en effet aux réticences et à l'imprécision des souvenirs des quatre-vingt-cinq témoins civils et militaires interrogés[29], tandis que les hommes d'Église refusent de répondre, à l'exemple de l'archevêque, convaincu qu'un «père ne peut témoigner contre ses enfants»[30]. Les condamnations sont donc ambiguës, comme celle (trois mois de prison) que le conseil de guerre inflige le 8 mars à un homme du peuple, François Charvet, accusé d'avoir insulté les soldats du régiment de Savoie-cavalerie, mais dont l'avocat fiscal général ne pouvait dire un mois plus tôt dans quelles conditions il avait été arrêté[31]. Toutefois, plusieurs accusés sont transférés en Piémont pour y être jugés ou internés, tels Dumas et Pollingue, qui s'est battu en duel contre Ribotti pour venger l'affront de son arrestation. Dans le même temps, les écoles de droit et de médecine sont fermées et les étudiants les plus compromis sont éloignés de Chambéry[32]. Le concierge des prisons, Vallier, est révoqué le 18 janvier, tandis que les procureurs Amphoux et Héritier sont suspendus de leurs fonctions par le Sénat le 13 février[33].

Cette reprise en main se déroule dans une atmosphère rendue dramatique par une crise de mortalité, dont sont victimes au moins cinq étudiants. Si une partie de la population lit dans ce drame une sanction divine, les jeunes protestataires y voient plutôt l'occasion de nouvelles démonstrations : après le décès le 22 janvier de Charles Gillet, fils d'un commissaire des Guerres, une centaine d'entre eux font frapper une médaille commémorative et se rassemblent autour de sa tombe pour entendre Jean-Pierre Veyrat, pourtant assigné à résidence dans son village de Grésy-sur-Isère, déclamer des vers enflammés[34]. Mais le général Casassa parvient à désamorcer le mouvement et le roi se félicite le 11 février de la «tranquillité parfaite du duché»[35]. Le 20 février, le lieutenant général accepte la proposition de l'avocat fiscal général d'Alexandry de libérer cinq prévenus[36]. Quelques semaines plus tard, la prédication de carême du jésuite Mac Carthy se déroule sans incident et dans l'été, les comptes sont apurés. Le 13 juillet, Charles-Albert ordonne la réintégration de Vallier, Amphoux et Héritier[37]. Peu de temps auparavant, il avait réhabilité le marquis d'Oncieu en lui

---

28 F. Salata, *op. cit.* (n. 6), p. 133, 146, 162-163.

29 ADS, 29 F D 6 (n. 18) ; ADS, 8 FS 44 : correspondance du bureau de l'avocat fiscal général.

30 AAC (n. 6) : lettre de Mgr Martinet au comte d'Alexandry, sans date.

31 ADS, 29 F D 6 (n. 18) ; 8 FS 63 : correspondance du bureau de l'avocat fiscal général.

32 La propagande pro-française grossit ces faits en évoquant les «pères de famille […] conduits chargés de chaînes au fort de Fenestrelle, où ils sont restés détenus pendant plus de huit mois» et les nombreux étudiants obligés de «sortir des États sardes dans le délai de vingt-quatre heures», C. Genoux, *op. cit.* (n. 17), p. 432, citant *Du duché de Savoie ou état de ce pays en 1833 par D'Héran, d'après les documents statistiques fournis par Darbier*, Paris, 1833.

33 ADS, 8 FS 561 : remontrance de l'avocat fiscal général pour la réadmission des procureurs Amphoux et Héritier, 16 juillet 1832.

34 ADS, 7 E 793 : registres paroissiaux de Saint-Pierre de Lémenc ; BRD (n. 3) ; F. Salata, *op. cit.* (n. 6), p. 179 ; L. Terreaux, «Jean-Pierre Veyrat», *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 7e série, t. 8, 1995, p. 208.

35 F. Salata, *op. cit.* (n. 6), p. 190.

36 ADS, 8 FS 73 : correspondance du bureau de l'avocat fiscal général.

37 ADS, 8 FS 561 (n. 33).

conférant le grand cordon de l'ordre de l'Annonciade. Mais il ne lui restitue pas de pouvoir effectif : rien n'est changé en apparence et pourtant, dans l'affrontement des personnalités et le jeu de la conjoncture, un glissement, imperceptible encore, affecte l'équilibre du royaume de Piémont-Sardaigne.

Le tumulte de 1832 met en effet à l'épreuve les stratégies des groupes sociaux dans leur relation au pouvoir et à l'idéologie. Placées en première ligne, mais vite dépassées par les événements, les autorités religieuses ne mesurent pas le risque qu'elles prennent en organisant une mission dans un contexte défavorable et en faisant appel à un jésuite connu pour ses dérapages : «Il ne peut en résulter aucun inconvénient sérieux ; chacun sera libre d'en profiter ou de rester chez soi», assure Mgr Billiet, évêque de Maurienne[38]. En fait, Mgr Martinet n'a pas besoin de cet encouragement pour imposer une décision qui procède d'une vision cohérente de la restauration catholique : accepter de renfermer les exercices dans les églises serait admettre une privatisation du religieux. La mission implique donc une profession de foi publique, passant par une prise de possession de l'espace, décisive en ville, où mal croyants et incroyants font preuve d'audace. Mais cette démarche, qui mêle la tentation de la revanche et l'angoisse du salut individuel et collectif, expose le catholicisme à être un enjeu d'opinion.

La bourgeoisie libérale, trop faible pour s'imposer par une stratégie politique et faisant mine de s'abriter derrière les pouvoirs locaux, oppose les droits de la conscience à l'argument d'autorité et concentre ses attaques sur la Compagnie de Jésus, élément central du «parti-prêtre». Face à elle, les défenseurs de l'union du trône et de l'autel se convainquent que les atteintes contre la religion préparent l'assaut contre les souverains : «Le plus grand obstacle à la marche progressive des conspirateurs est la religion. On ne peut rien faire avec des hommes qui se croient obligés sous peine de damnation à tenir des serments. On ne peut rien faire avec des gens qui puisent en dehors de leur propre raison des principes invariables pour diriger leurs actions»[39]. Or, Charles-Albert refuse cette lecture en demandant aux nouvelles autorités de présenter «les menées des factieux sous le point de vue religieux […], faisant comprendre que les révolutionnaires n'attaquent le gouvernement que pour renverser la religion». La préoccupation tactique de préserver les intérêts du trône face aux excès commis par une fraction du clergé donnant «texte à la canaille de crier contre la religion» est évidente dans ce renversement de perspective[40]. Mais le refus de la dimension politique du tumulte permet aussi de masquer la responsabilité de Turin. À partir de l'été 1831, le pouvoir central applique en effet au duché une stratégie que le comte de L'Escarène, secrétaire d'État pour les affaires de l'Intérieur, définit comme «un système d'indulgence et de prudence qui n'exclut pas la fermeté et la persévérance», mais qui peut apparaître comme une forme d'abstention, sinon de démission. C'est ainsi que Charles-Albert se «borne» à «conseiller» aux jésuites d'abréger la retraite prêchée au collège : «Sa Majesté, résolue d'avancer lentement pour ne devoir jamais reculer […], n'a voulu donner aucun ordre». Il adopte la même attitude en invitant Mgr Martinet à renoncer aux exercices publics de la mission : il insiste sur leur caractère inusité en Italie, mais refuse de censurer l'annonce prématurée de la procession et recommande une

---

38 AAC (n. 6) : lettre de Mgr Billiet à Mgr Martinet, 21 décembre 1831. La hiérarchie ne peut ignorer la vive réaction contre les excès des missionnaires qui s'est produite en France après la chute de Charles X, par exemple dans le diocèse de Nancy.

39 BRT (n.3) ; *L'Ami de la religion* défend la même thèse (t.71, 21 février 1832, p. 135-136).

40 F. Salata, *op. cit.* (n. 6), p. 145 et 182.

concertation entre l'archevêque et le gouverneur[41]. Il s'en remet ainsi à une autorégulation de la vie savoyarde, qui se révèle rapidement défaillante.

L'idéal du *self-government* est pourtant profondément ancré dans l'élite locale depuis les débats de 1814-1815 sur le destin de la Savoie. En ressaisissant le pouvoir, l'ancienne noblesse, aidée par une fraction de la bourgeoisie, s'est posée en défenseur des intérêts de la «nation savoisienne», qui sont d'abord ceux du groupe dominant et sont identifiés par lui à la restauration et à la pérennité de l'ordre monarchique[42]. La carrière du marquis d'Oncieu (1765-1847) illustre parfaitement cette option. Ancien officier sarde, il se rallie à l'empire et accepte la mairie de Chambéry en 1813 : il se fait le protecteur des Savoyards face à l'invasion alliée, aux Cent-Jours et à la seconde occupation autrichienne[43], avant d'être le promoteur du «plébiscite occulte» en faveur du retour à la Maison de Savoie du duché rétabli dans sa cohérence territoriale. Six ans plus tard, il participe au «gouvernement» secret qui sauve le trésor savoyard au cours de la révolution manquée de février 1821 et contribue à façonner l'image d'une Savoie fidèle au principe de légitimité[44], qui demeure son objectif lorsqu'il accède aux fonctions de gouverneur en 1831 : «Quelle gloire pour nous, Savoyards, quand l'histoire dira que nous avons traversé des temps de malheurs et d'orage sans que l'ordre ait été troublé un seul instant, sans que la religion, les lois, la justice aient cessé d'être respectées, sans que l'autorité ait eu une seule rigueur à exercer»[45].

Or, le tumulte déclenché par la mission compromet ce dessein, laminé entre une démarche politico-religieuse intransigeante et une logique d'apaisement face à l'agitation libérale, elle-même responsable d'une faille dans le groupe dirigeant. Prisonnier de ces contradictions, mais fidèle à ses engagements antérieurs, le marquis d'Oncieu minimise la portée des faits et, en père de famille, prend la défense des protestataires : «Je me flatte que la voix de celui à qui vous avez accordé votre confiance dans des temps bien plus critiques pourra les préserver du malheur qui les menace»[46]. Charles-Albert se croit dès lors autorisé à dénoncer un «système de longanimité nonchalante, de concessions», qui prétend contenir la contestation «en (caressant) tous les partis sans être franchement d'aucuns»[47], même si sa réaction est disproportionnée par rapport à ce qui n'est, pour une part, qu'un «événement comi-tragique», un «vilain jeu», comme le P. Guyon l'admet[48] : le mécanisme régulateur de la vie locale n'assure plus la coïncidence entre les intérêts de la périphérie et ceux du centre, qui renie son «système d'indulgence» pour interpréter en termes de complot la convergence de la pression révolutionnaire aux frontières et de la contestation interne. Entre Chambéry et Turin, la méfiance s'installe, alimentée dans les mois suivants par de

---

41 AAC (n. 6) : lettres du comte de L'Escarène à Mgr Martinet, 2 et 9 janvier 1832.

42 A. Palluel-Guillard et al., *La Savoie de la Révolution à nos jours XIXe-XXe siècle*, Rennes, 1986, p. 65-78.

43 Stendhal, qui accompagne le commissaire extraordinaire Saint-Vallier en Savoie en 1814 le présente ainsi : «M. d'Oncieu, de la plus haute probité, a voulu, avant tout, sauver ses concitoyens des vexations que les soldats ennemis auraient commises s'ils avaient été logés dans les maisons particulières et a engagé pour ce but une partie de sa fortune» (cité par A. d'Oncieu, «Le général d'Oncieu, maire de Napoléon et ministre d'État de Charles-Albert», dans *Revue de Savoie*, 1944, n° 2-3, p. 131).

44 G. Ratti, «Classi dirigenti e istituzioni in Savoia nel 1821», dans A. Mango, dir., *L'Età della Restaurazione e i motti del 1821*, Turin, 1992, p. 59-68.

45 Proclamation aux habitants du duché, dans *Journal de Savoie*, 26 février 1831.

46 AAC (n. 6) : proclamation du 7 janvier 1832. Le syndic de ville de Travernay adopte la même attitude en se rendant à Turin vers le 20 janvier pour «chercher à excuser ses compatriotes», cf. F. Salata, *op. cit.* (n.6), p. 153-154.

47 *Ibid.*, p. 229.

48 AAC (n. 6) : rapport du P. Guyon, 20 janvier 1832.

nouveaux incidents, par exemple lors du jubilé du printemps 1833, puis à l'occasion de la tentative mazzinienne contre la Savoie du Nord en février 1834 : Turin suspecte le loyalisme des Savoyards, exclus des charges les plus importantes[49], et l'élite locale, à travers les remontrances du Sénat[50], rejette les mesures d'exception, qui remettent en cause le *self-government*, sans apporter de garantie pour l'avenir du duché, maintenu à l'extérieur du système défensif du royaume et voué à l'abandon en cas de crise majeure, en dépit des protestations d'attachement de Charles-Albert[51].

Mais la divergence de perception des intérêts du royaume entre les deux capitales n'est pas seule responsable de la remise en cause du projet de la classe dirigeante du duché, qui est également malmené par la dynamique propre de la société savoyarde. Celle-ci se rassemble en apparence pour saluer l'action du marquis d'Oncieu, érigé en figure emblématique. En 1833, le monarchiste Antoine Picolet d'Hermillon évoque l'ancien gouverneur «recevant de ses compatriotes les marques de respect et de vénération que l'on accorde si volontiers aux hommes qui, par la plus éminente vertu, ont réellement mérité le titre de grand citoyen, sans être cependant ni banquiers, ni industriels»[52]. Une génération plus tard, sur le versant politique opposé, Claude Genoux rend hommage à «la belle conduite […] du seul gouverneur né en Savoie que nous ayons eu en Savoie […], homme de bien que tout Savoyard bénit»[53]. Mais cette évaluation consensuelle ne peut masquer durablement les clivages idéologiques, dont la mission tumultueuse de 1832 est précisément le révélateur, après une décennie où le mythe unanimiste a eu valeur d'exorcisme postrévolutionnaire : «J'ai été bien affligé et bien surpris de la bagarre de Chambéry. Je croyais mes compatriotes à l'abri de ce choléra-morbus français et il vient de se déclarer d'une manière effrayante», écrit Xavier de Maistre[54], tandis que *L'Ami de la religion*, en quête d'explications, rappelle que «la Savoie a fait pendant plus de vingt ans partie de la France et (que) l'esprit de la Révolution y a pénétré»[55]. Le *self-government* tel que le conçoit le marquis d'Oncieu a en effet un contenu idéologique précis, peu conciliable à long terme avec les thèses soutenues par la bourgeoisie libérale. Il paraît donc difficile d'asseoir un projet politique durable, fondateur d'identité dans l'Europe des nations en gestation, sur la seule volonté commune «d'avoir à la tête des affaires des gens du pays»[56]. Au moment où le débat sur l'avenir de la Savoie inauguré à la fin du XVIIIe siècle est relancé, les événements du début de la décennie 1830, dont la mission est l'un des plus significatifs, aident à comprendre trente ans de chassés croisés entre les tenants de l'option française, tour à tour républicains et conservateurs, et les partisans du choix piémontais, tour à tour conservateurs et libéraux, en attendant l'éphémère campagne pro-helvétique et la solution diplomatique de 1860, qui prend acte du destin divergent des deux versants

---

49 Le 15 janvier 1832, Charles-Albert avait songé à envoyer en Savoie le major Michaut, des carabiniers, mais il y renonce «à cause de sa parenté et des relations», F. Salata, *op. cit.* (n. 6), p. 145 et 154.

50 À l'occasion du procès des conjurés de la Jeune Italie devant les tribunaux militaires, il demande au pouvoir royal de restituer le jugement des prévenus civils à la magistrature ordinaire, A. Palluel-Guillard *et al.*, *op. cit.* (n. 42), p. 100.

51 En 1831, Charles-Albert avait repoussé la proposition du marquis d'Oncieu d'avancer la ligne défensive du royaume des grands cols alpins au massif des Bauges : la Savoie reste donc sans protection, une constante depuis 1815, *ibid.*, p. 103.

52 État actuel de la Savoie. Frontières naturelles, nationalité des peuples en réponse à un livre de MM. d'Héran et Darbier intitulé De la Savoie en 1833 par A.P.D., Paris-Genève, 1833, p. 59.

53 C. Genoux, *op. cit.* (n. 17), p. 433.

54 Cité par A. Berthier, *op. cit.* (n. 2), p. 40.

55 *op. cit.* (n. 39).

56 Journal de Marc Bellemin (n. 14).

alpins, mais procède avant tout de la volonté des souverains, seule apte à surmonter les contradictions de l'élite locale.

Par-delà les exaltations de la jeunesse et les prudences des pères, par-delà les provocations des uns et les peurs des autres, la mission chambérienne de 1832, plus encore que les entreprises mazziniennes[57], apparaît comme un moment privilégié pour évaluer le destin du royaume de Piémont-Sardaigne et plus particulièrement celui du duché de Savoie, parvenu à la croisée des chemins. Relue dans l'optique de la micro-histoire, qui se garde de conférer une fausse exemplarité à l'anecdote, mais «fait émerger des configurations» où apparaissent «concrètement les relations sociales et les stratégies individuelles et collectives»[58], elle met en évidence la remise en cause précoce de l'équilibre étatique et les contradictions de la société savoyarde appelées à s'approfondir avec la modernisation voulue par la classe dirigeante piémontaise dans la décennie 1840 et la prise en charge dynastique du *Risorgimento*. Elle aide ainsi à saisir les tensions à l'œuvre dans le processus qui éloigne la Savoie du Piémont et la conduit, sans fatalité toutefois, vers la France.

---

57 Il ne faut cependant pas sous-estimer la participation savoyarde à la Jeune Italie, dont témoignent les condamnations de 1834 et l'engagement poétique de Jean-Pierre Veyrat, chantant dans *Les Italiennes* «l'Italie, (sa) mère patrie», L. Terreaux, *loc. cit.* (n. 34), p. 209 et [A. Palluel-Guillard et al.], *Charles-Albert de Savoie-Carignan*, slnd, p. 35 (catalogue d'exposition, 1992).

58 J. Boutier, D. Julia, «À quoi pensent les historiens», dans *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, *Autrement*, n° 150-151, 1995, p. 46-47.